

L'EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS DU CHAMP SPORT ET LOISIRS

État des lieux et prospective
Région Guadeloupe 2013

Synthèse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

FÉDÉRATION NATIONALE
profession sport & loisirs

SOMMAIRE

INTRODUCTION

La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DJSCS) a pour mission de contribuer à l'observation des emplois, des métiers et d'analyser les besoins régionaux en personnels qualifiés.

La réforme de l'administration territoriale de l'État a fait du niveau régional le niveau le plus pertinent du pilotage des politiques publiques d'emploi et de formation professionnelle, ainsi que des espaces d'échanges et de concertation dédiés.

Dans ce contexte, la DJSCS travaille à la production de données et d'analyses à des fins d'amélioration de la relation métier/emploi/formation dans les champs de l'animation et du sport. C'est pourquoi elle s'intéresse aux besoins d'emplois, à l'insertion professionnelle des diplômés, aux métiers actuels ainsi qu'aux formations et certifications. Des enquêtes ont précédemment été menées dans ce sens en 2003-2004 et 2007. Elles ont permis de démontrer le besoin de professionnaliser notre secteur pour permettre aux associations de développer de réels projets, mettre en place de nouvelles activités et pérenniser l'emploi, trop souvent précaire dans nos secteurs.

La DJSCS a confié à Profession Sport & Loisirs Guadeloupe (association loi 1901) la réalisation de cette étude sur l'emploi dans le champ de l'animation socioculturelle et du sport, afin d'obtenir des données fiables permettant d'établir les caractéristiques du secteur, de mettre en adéquation sur le territoire l'offre de formation et d'envisager toutes les préconisations nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins en compétence et en personnel dans les années à venir.

L'objectif final est de poursuivre ce travail d'analyse en installant un dispositif régional d'observation de l'emploi et de la formation (DROEF), composé de tous les partenaires institutionnels travaillant à la mise en œuvre du shéma régional de formation, et de constituer un outil permanent de réflexion ayant pour mission l'aide à la décision en matière de planification et de gestion d'une offre de formation professionnelle.

DIRECTION DE LA JEUNESSE DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE GUADELOUPE



PROFESSION SPORT & LOISIRS GUADELOUPE

ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES SPORTS, DE L'ANIMATION ET DES LOISIRS

Nos objectifs

- **Accompagner** les dirigeants associatifs dans leur fonction d'employeur
- **Participer** à la construction d'emplois stables
- **Développer, structurer et mutualiser** l'emploi dans les secteurs du sport, des loisirs et de l'animation

Des avantages pour les clubs, associations, collectivités

ÉCONOMIE : Vos coûts salariaux ne correspondent qu'au temps réellement travaillé.

SOUTIEN : Un projet, une défaillance d'un employé ? Le dispositif met à disposition rapidement les moyens pour vous accompagner.

SIMPLIFICATION : Vous n'avez plus à vous occuper de la gestion administrative de l'emploi.

FIDÉLISATION : Le partage de l'emploi permet de conserver les meilleures compétences malgré une utilisation ponctuelle ou partielle du temps de travail du salarié.

Des avantages à être salarié Profession Sports & Loisirs

SECURITÉ : Vous bénéficiez de tous les droits d'un salarié, d'une plus grande stabilité de l'emploi.

FORMATION : Nous vous accompagnons dans la construction de votre projet professionnel.

COMPÉTENCES ACCRUES : Enrichissez vos compétences professionnelles et diversifier vos actions en travaillant pour plusieurs structures.

RÉSEAU ÉTENDU : Des relations professionnelles avec les associations adhérentes, les autres salariés : des opportunités pour augmenter votre temps de travail.

DES SOLUTIONS ADAPTÉES AU PROJET D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS ET DES COLLECTIVITÉS



Services de Mise À Disposition de professionnel(le)s

Selon votre situation et vos besoins, Profession Sport & Loisirs :

1- **Recrute** des professionnels du sport et de l'animation

2- Les **met à votre disposition** selon votre structure et vos besoins

3- **Effectue** les démarches administratives

4- **Gère l'emploi** (contrat, fiche de paie, déclaration)

La mise à disposition – Mode d'emploi

1- **Nous** étudions vos besoins pour un emploi à temps partagé et **vous** accompagnons dans l'établissement de son plan de financement

2- Une fois le projet validé, **vous** négociez avec le professionnel le montant de sa rémunération et les modalités d'intervention.

3- **Nous** éditons une convention de mise à disposition, **vous** nous la retournez signée, le professionnel intervient

4- **Nous** vous adressons une facture en fin de mois. **Vous** êtes libéré de toute la gestion administrative de l'emploi



Gestion Administrative

Profession Sport & Loisirs vous accompagne dans la gestion administrative de votre emploi et effectue une partie ou l'ensemble des formalités suivantes :

1- Aide au choix et à la rédaction du **contrat de travail**

2- **Déclaration d'embauche**

3- **Bulletin de paie**

4- **Déclarations trimestrielles et annuelles** (Retraite complémentaire, Pole emploi, Prévoyance, URSSAF)

5- **Déclarations annuelles** (DADS, Formation)

6- Rédaction des documents de **fin de contrat** (attestation chômage, solde de tout compte, certificat de travail)



Service d'Accompagnement Associatifs

Profession Sport & Loisirs met à votre disposition une équipe pour répondre à vos questions.

Pour cela, 3 pôles de compétences :

1- **Pôle accompagnement** pour la consolidation de vos projets : aide au montage de dossier, recherche de financement, formation, logistique

2- **Pôle conseil administratif** : accompagnement sur les démarches administratives liées à l'embauche et à la gestion de l'emploi

3- **Pôle conseil juridique** : informations sur les droits et obligations des employeurs et salariés : droit du travail, convention collective, encadrement des activités physiques et sportives, réglementation des ACM…

LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

Si des études sur le thème existent déjà au niveau national, elles ne prennent pas en compte les particularités régionales du tissu associatif. Cette enquête a été réalisée à l'initiative de la DJSCS et en collaboration avec la Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs soucieuse d'encourager les régions à mieux cerner les besoins des associations sportives et de loisirs en matière d'emploi et de professionnalisation de leur territoire. Cette démarche concerne l'ensemble de ces structures (« jeunesse » ou de « loisir »), et non exclusivement les associations sportives « traditionnelles ».

L'enquête doit permettre :

- de mieux cerner la structuration de l'emploi réel et potentiel en matière de sport et de loisirs.
- de s'interroger sur de nouvelles activités (accompagnement, orientation des groupements d'employeurs, etc...).

Aussi, l'étude régionale de la Guadeloupe comporte deux grands objectifs :

1- Apporter un éclairage chiffré sur les associations sportives et de loisirs en matière de dynamisme et d'emploi

- Définir quantitativement les structures : adhérents, activités, etc...
- Caractériser l'emploi existant.
- Déterminer la place des emplois externalisés.
- Exposer l'ampleur de la formation.

2- Sonder les besoins futurs des associations sportives et de loisirs de la région

- Identifier les prévisions de recrutement : droit commun, emplois aidés, alternance, etc.
- Estimer les types d'activités recherchés (animation, administrative, commerciale…).
- Estimer les besoins en conseil, prestations (paie, comptabilité…) et en groupements d'employeurs.

LA MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE EN GUADELOUPE

Étape 1 : échantillonnage : Sélection des associations représentatives de la région à partir d'une base de données fournie par Profession Sport et Loisirs Guadeloupe.

Étape 2 : Passation des questionnaires : Entretien téléphonique avec chaque association (30 min/appel). Saisie des 149 réponses en ligne depuis la Guadeloupe.

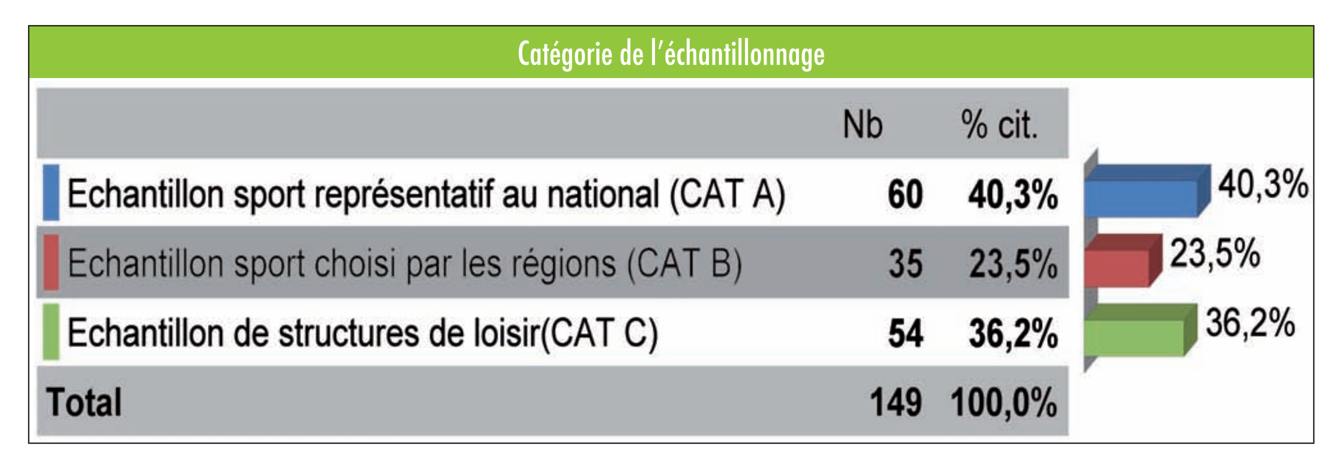
Étape 3 : Traitement et analyse : Restitution d'un rapport complet et d'un document de synthèse.

UNE MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE NATIONALE



La Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs (FNPSL) s'est associée au cabinet d'étude VESONTIA pour construire une méthodologie d'enquête afin d'identifier à l'échelle régionale la réalité de l'emploi, des formations et des besoins en accompagnement pour les années à venir. Cette enquête d'une durée de 3 mois environ s'intéresse aux associations des secteurs du sport, des loisirs et de la jeunesse. La méthodologie commune à toutes les régions permet de créer des données objectives et fiables sur un secteur en grande évolution et de comparer les réalités régionales entre elles.

Corpus et méthode d'échantillonnage



Catégorie de l'échantillonnage	Nb	% cit.
Echantillon sport représentatif au national (CAT A)	60	40,3%
Echantillon sport choisi par les régions (CAT B)	35	23,5%
Echantillon de structures de loisir(CAT C)	54	36,2%
Total	149	100,0%

L'enquête agrège 3 échantillons distincts de structures : un échantillon à dimension nationale recensant les principales fédérations sportives, un échantillon propre à la région permettant d'appréhender les singularités locales à travers des pratiques sportives choisies, un échantillon incluant la dimension « loisir » avec l'objectif de découvrir des opportunités liées à la professionnalisation.

Le corpus complet est réparti comme suit :

Echantillon A : 40,3 %

Il est constitué des 20 plus importantes fédérations sportives ouvertes à tous en termes d'adhérents au niveau national : *athlétisme, basketball, d'équitation, football, gymnastique , handball, judo-jujitsu et disciplines associées, natation, tennis, voile, golf, karaté et disciplines associées, pétanque et jeu provençal, randonnée pédestre, rugby, éducation physique et gymnastique volontaire, entrainement physique dans le monde moderne - Sports pour tous (FFEPMM), Fédération sportive et culturelle de France, Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)*. L'échantillon « A » est donc composé de ces mêmes fédérations, pour toutes les régions. Pour autant, le nombre d'associations à interroger dans chaque région est proportionnel à la place qu'occupe chaque fédération dans la région étudiée.

Echantillon B : 23,5 %

Il est constitué des 10 plus importantes fédérations sportives en termes d'adhérents de la région, hors fédérations retenues dans l'échantillon national précédent : *canoë-kayak, cyclisme, escrime, tir, volley-ball, études et sports sous-marins, sauvetage et secourisme, surf, sport en milieu rural, ASPTT*. Cet échantillon permet d'analyser les singularités locales.

Echantillon C : 36,2 %

Il est constitué de structures de loisirs présentes sur la région. La pluralité et la diversité des structures de loisirs ne nous permettent pas de réaliser une méthode d'échantillonnage, aussi nous avons opté pour proposer une base de données régionale (composées des informations fournies par les DJSCS et la DRAC) sur laquelle PSL sélectionne les structures pertinentes à interroger (et disponibles pour répondre au questionnaire).

Remarque sur les échantillons :

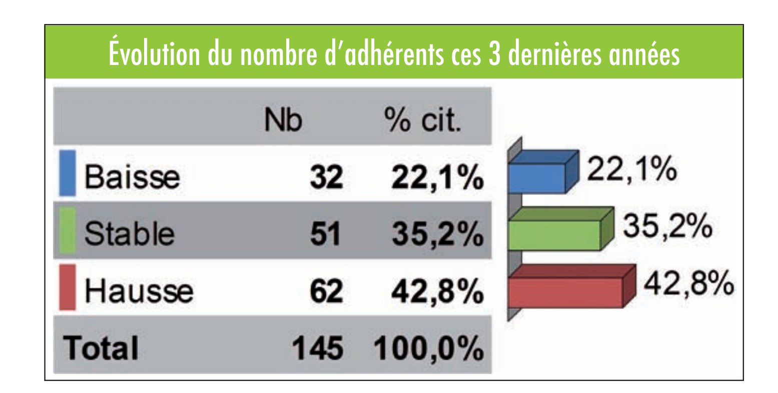
Les corpus A et B sélectionnés ont permis d'interroger des associations comptabilisant au total 7794 adhérents. Comparées aux valeurs fournies par la DJSCS des licenciés guadeloupéens en 2010 (50 974), nous pouvons ainsi déduire disposer d'un corpus représentatif à hauteur de 15,3 %.
Pour le corpus C, 21 % des structures de loisirs agrées Jeunesse et Sport ont répondu à l'enquête.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les adhérents des associations sportives et de loisirs

Près de 70 % des associations disposent de moins de 150 adhérents. Quelques structures sont singulières (au nombre de 16) et disposent d'un effectif supérieur à 300 adhérents. L'association la plus importante comportant 7 000 adhérents vient notamment altérer la tendance moyenne et donner un écart type conséquent (612,68). Au total, **le corpus d'associations interrogées représente 30 000 adhérents sur le territoire de la Guadeloupe**.

En moyenne, **les associations guadeloupéennes dans le champ sport comptent moins d'adhérents que les associations sportives présentes dans les autres régions**. En effet, les associations des fédérations sportives présentes au sein de notre échantillon comptent 94 adhérents en moyenne sur le territoire national, alors que les associations que nous avons sondées en Guadeloupe comportent respectivement 76 et 25 adhérents en moyenne pour la catégorie A et la catégorie B.
En proportion, nous relevons une **surreprésentation des hommes licenciés** (63 %) pour le champ sport alors que pour le champ loisirs la représentation est équilibrée.
Une minorité d'associations sportives interrogées ont des adhérents majoritairement adultes : cyclisme, golf, rugby, FSGT, surf, tir, UFOLEP, étude et sports sous-marins, EPGV.



Évolution du nombre d'adhérents ces 3 dernières années

	Nb	% cit.
Baisse	32	22,1%
Stable	51	35,2%
Hausse	62	42,8%
Total	145	100,0%

Le nombre d'adhérents est en hausse pour 42,8 % des associations interrogées.

Cette tendance induit un besoin de structuration et d'organisation (accueil, intégration dans les équipes et groupes, nouvelles activités, etc.) et donc potentiellement d'un **accompagnement pour gérer ces différentes dimensions**.

Évolution des adhérents selon la catégorie d'échantillon

	Baisse		Hausse		Stable		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Echantillon sport représentatif au national (CAT A)	18	30,0%	21	35,0%	21	35,0%	60	100,0%
Echantillon sport choisi par les régions (CAT B)	6	17,6%	15	44,1%	13	38,2%	34	100,0%
Echantillon de structures de loisir (CAT C)	8	15,7%	26	51,0%	17	33,3%	51	100,0%
Total	32	22,1%	62	42,8%	51	35,2%	145	

Notons cependant que l'évolution du nombre d'adhérents connait une baisse plus significative dans les associations issues des 20 fédérations les plus importantes en France (catégorie A). **Plus de la moitié des associations de loisirs (catégorie C) connaissent une progression.**

Le budget des associations

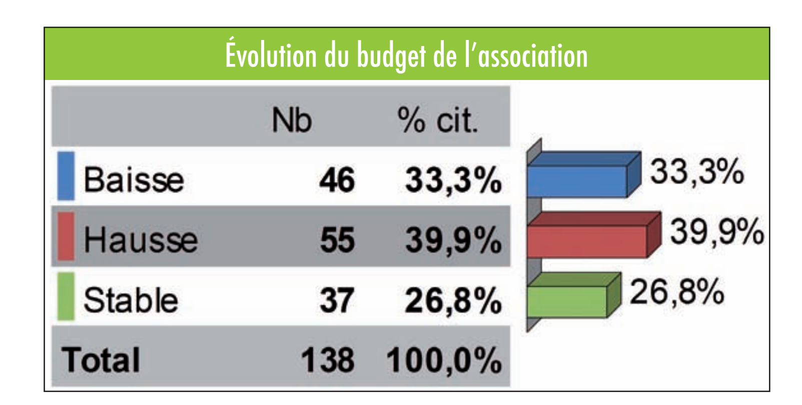
60% des associations disposent d'un budget inférieur à 60 000 €. La moyenne des budgets proche des 100 000 € s'explique par quelques associations aux budgets conséquents (jusqu'à 2 millions d'euros).

Les structures de loisirs comptent un budget moyen plus important (175 447 €), permettant de souligner notamment la présence de l'association dotée d'un budget de 2 millions d'euros et **les associations sportives, un budget moindre d'environ 60 000 €** en moyenne. Ces éléments montrent que **les associations de loisirs de Guadeloupe gèrent des budgets nettement plus importants que les associations sportives (x 2)**.

Budget global de l'association

Moyenne = **99563,69** Ecart-type = **210351,23**
Min = **0** Max = **2000003**
Somme = **14436735**

	Nb	% cit.
Moins de 20000	45	31,0%
De 20000 à 39999	23	15,9%
De 40000 à 59999	19	13,1%
De 60000 à 79999	14	9,7%
De 80000 à 99999	10	6,9%
De 100000 à 159999	10	6,9%
De 160000 à 179999	5	3,4%
De 180000 à 199999	2	1,4%
200000 et plus	17	11,7%
Total	145	100,0%



Évolution du budget de l'association

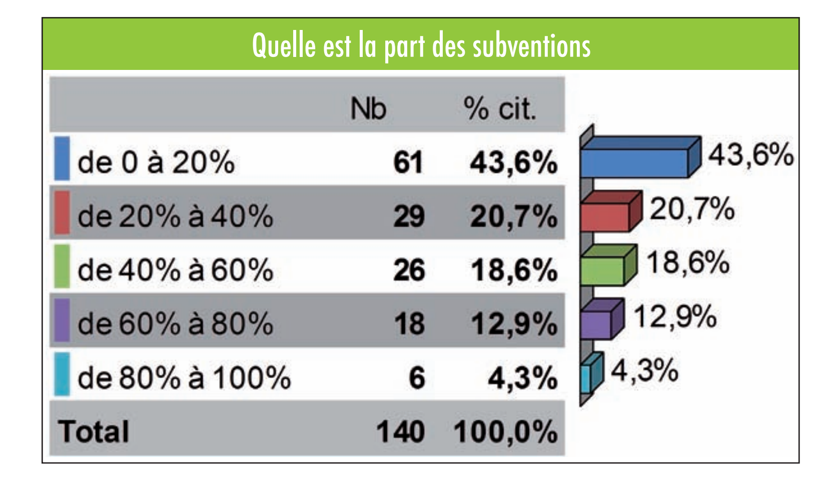
	Nb	% cit.
Baisse	46	33,3%
Hausse	55	39,9%
Stable	37	26,8%
Total	138	100,0%

D'après les dirigeants interrogés, **l'évolution des budgets ne connait pas une tendance lourde**. Seul point remarquable, **l'évolution des budgets à la hausse est la valeur la plus fréquente (40 %)** pour le champ sport comme le champ loisirs.

On observe deux catégories de structures sous l'angle des subventions.

43,6 % d'associations sont peu dépendantes des fonds publics (moins de 20 % de leurs budgets composés par des subventions)

35 % d'associations fortement dépendantes des fonds publics (plus de 40 % de leurs budgets en fonds publics). Notons qu'une part importante des associations de loisirs affiche un niveau de subvention conséquent (28 % entre 60 et 100 % contre 12 % pour le champ sport).

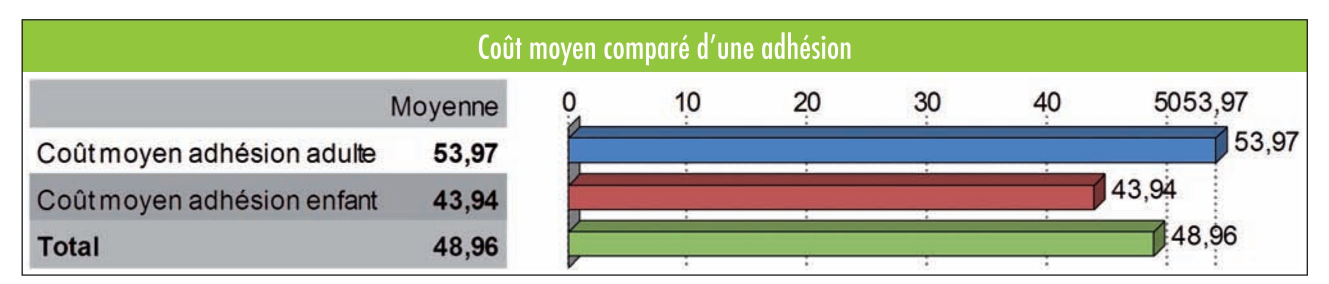


Quelle est la part des subventions

	Nb	% cit.
de 0 à 20%	61	43,6%
de 20% à 40%	29	20,7%
de 40% à 60%	26	18,6%
de 60% à 80%	18	12,9%
de 80% à 100%	6	4,3%
Total	140	100,0%

Coût des adhésions et activités

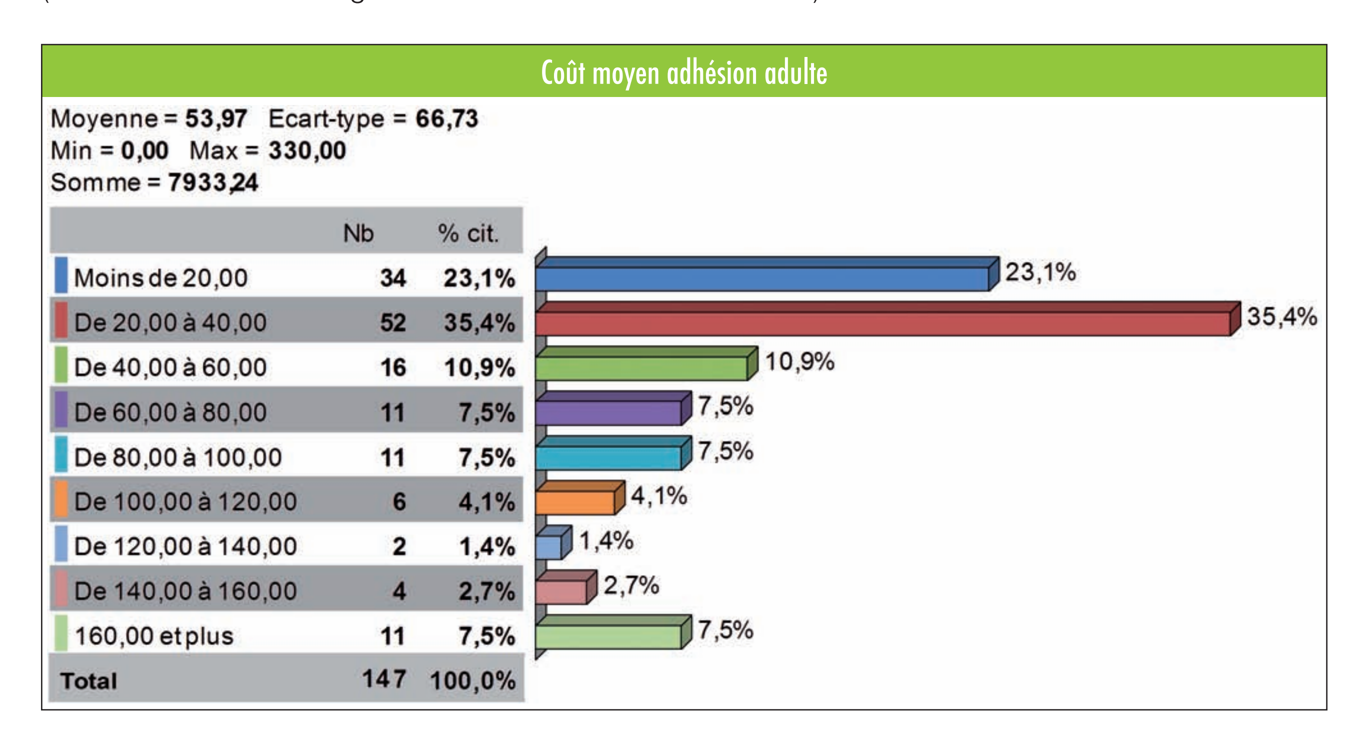
Le coût moyen d'une adhésion dans les associations sportives et de loisirs pour les adultes est de 53,97 euros, et pour les enfants de 43,94 euros.



	Moyenne
Coût moyen adhésion adulte	53,97
Coût moyen adhésion enfant	43,94
Total	48,96

Il y a une grande différence entre les structures sportives et les associations de loisirs sur cette dimension. **Les associations sportives proposent des tarifs d'adhésion beaucoup plus élevés que les structures de loisir**. Ces dernières proposent des adhésions « adulte » et « enfant » entre 20 et 25 euros de moyenne alors que les clubs sportifs proposent des prix 2 à 3 fois plus élevés.

Près de 60 % des associations sportives et de loisirs proposent des tarifs d'adhésion « adulte » inférieurs à 40 euros. Environ 25% des associations proposent des tarifs compris entre 40 et 100 euros à l'année. Plus de 10% des associations proposent des tarifs d'adhésion de plus de 140 euros (la valeur maximale enregistrée étant de 330 euros à l'année).



	Nb	% cit.
Moins de 20,00	34	23,1%
De 20,00 à 40,00	52	35,4%
De 40,00 à 60,00	16	10,9%
De 60,00 à 80,00	11	7,5%
De 80,00 à 100,00	11	7,5%
De 100,00 à 120,00	6	4,1%
De 120,00 à 140,00	2	1,4%
De 140,00 à 160,00	4	2,7%
160,00 et plus	11	7,5%
Total	147	100,0%

On observe que **près de 70 % des associations sportives et de loisirs proposent des tarifs d'adhésion « enfant » inférieurs à 40 euros**, et environ 17 % des associations des tarifs compris entre 40 et 80 euros à l'année. Soulignons que 7,5 % des associations proposent des tarifs d'adhésion de plus de 160 euros (valeur maximale enregistrée est de 350 euros à l'année).

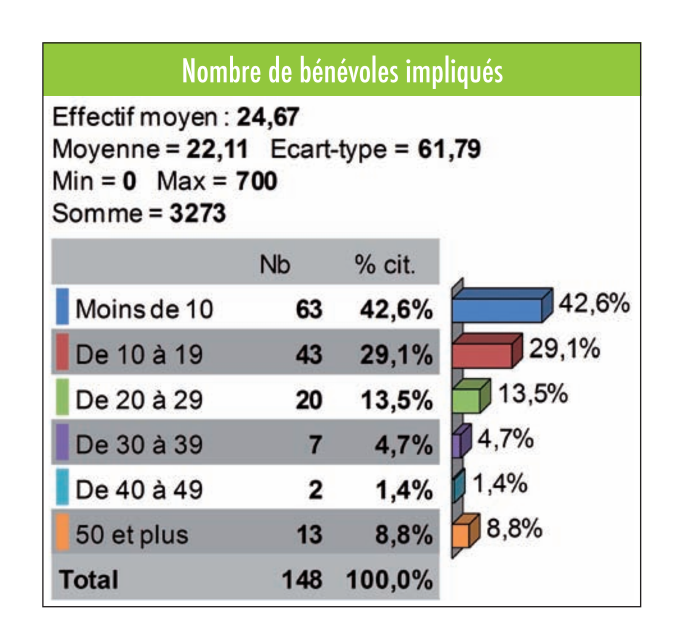
Les tarifs des adhésions varient fortement d'une discipline sportive à une autre, mais également au sein d'une même discipline. Par exemple, un club d'athlétisme propose une adhésion « enfant » à 30 euros et un autre à 70 euros ; un club d'escrime propose une adhésion à 30 euros et un autre à 250 euros.

Pour les deux types d'adhésion, il faut être vigilant quant à l'analyse de ces tarifs puisque **certains dirigeants n'ont pas fait la différence entre le coût d'une adhésion, le coût d'une licence et les coûts supplémentaires d'encadrement**.

Place du bénévolat

Le nombre de bénévoles impliqués dans les activités associatives varient en fonction de la typologie des associations. Si la moyenne des bénévoles se situe autour des 22, nous pouvons souligner que **les structures de loisirs connaissent une proportion moins importante de bénévoles** (55 %) que les associations sportives (89 %).

On peut voir notamment de nombreuses structures portées par moins de 10 bénévoles.



Nombre de bénévoles impliqués

Effectif moyen : **24,67**
Moyenne = **22,11** Ecart-type = **61,79**
Min = **0** Max = **700**
Somme = **3273**

	Nb	% cit.
Moins de 10	63	42,6%
De 10 à 19	43	29,1%
De 20 à 29	20	13,5%
De 30 à 39	7	4,7%
De 40 à 49	2	1,4%
50 et plus	13	8,8%
Total	**148**	**100,0%**

Un volume d'activités peu élevé

Nombre de groupes pratiquants par semaine

Moyenne = **7,31** Ecart-type = **13,23**
Min = **0** Max = **109**
Somme = **1067**

	Nb	% cit.
Moins de 2	26	17,8%
De 2 à 4	40	27,4%
De 5 à 7	45	30,8%
De 8 à 9	10	6,8%
De 10 à 11	7	4,8%
De 12 à 13	4	2,7%
De 14 à 15	6	4,1%
De 16 à 17	1	0,7%
De 18 à 19	1	0,7%
20 et plus	6	4,1%
Total	**146**	**100,0%**

Plus de 75 % des associations sportives et de loisirs encadrent chaque semaine en moyenne moins de 7 groupes différents. Le quart restant correspond à des structures plus importantes pouvant encadrer jusqu'à 109 groupes.

Près de 70 % des associations sportives et de loisirs encadrent moins de 10 séances ou d'activités par semaine au sein de la structure. Le nombre de séances ou d'activités encadrées est relativement faible.

La quasi-totalité (91 %) des associations sportives et de loisirs ont un volume d'heures d'encadrement inférieur à 40 heures par semaine en moyenne. Plus d'un tiers (32,2 %) ont des volumes d'encadrement inférieur à 10 heures par semaine.

D'une manière générale le volume d'activités (encadrement) par association est peu élevé. Seule, une minorité de structures (environ 20 %) connait un volume d'encadrement conséquent.

Nombre de séances/activités par semaine

Moyenne = **10,25** Ecart-type = **17,30**
Min = **0** Max = **151**
Somme = **1507**

	Nb	% cit.
Moins de 5	61	41,5%
De 5 à 9	40	27,2%
De 10 à 14	20	13,6%
De 15 à 19	10	6,8%
De 20 à 24	5	3,4%
De 25 à 29	1	0,7%
30 et plus	10	6,8%
Total	**147**	**100,0%**

Heure de prise en charge public par semaine

Moyenne = **23,24** Ecart-type = **34,81**
Min = **0,00** Max = **280,00**
Somme = **3392,60**

	Nb	% cit.
Moins de 10,00	47	32,2%
De 10,00 à 20,00	31	21,2%
De 20,00 à 30,00	31	21,2%
De 30,00 à 40,00	24	16,4%
De 40,00 à 50,00	5	3,4%
50,00 et plus	8	5,5%
Total	**146**	**100,0%**

Nombre de personnes rémunérées

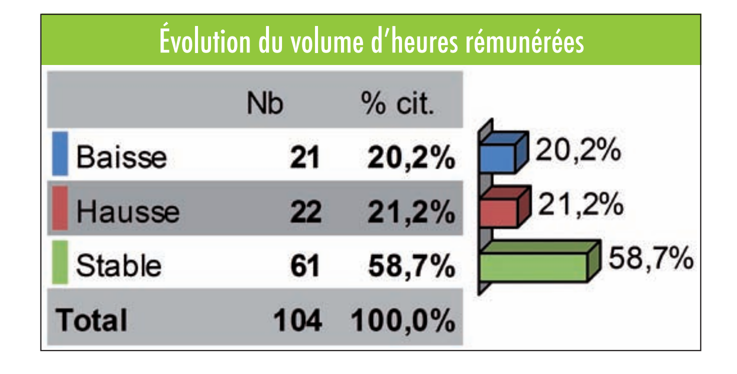
Moyenne = **5,18** Ecart-type = **15,93**
Min = **0** Max = **157**
Somme = **772**

	Nb	% cit.
0	78	52,3%
1	17	11,4%
2	10	6,7%
3	6	4,0%
4	7	4,7%
5	4	2,7%
6	5	3,4%
7	2	1,3%
8	3	2,0%
9	2	1,3%
10 et plus	15	10,1%
...	0	0,0%
Total	149	100,0%

Plus de la moitié (52,3 %) des associations sportives et de loisirs est dépourvue de salarié travaillant pour développer les activités.

Un salarié du secteur des loisirs travaillent plus. En moyenne : 62 % d'un « Équivalent Temps Plein » contre **25 % dans le secteur sportif.**

Pour seulement un peu plus de 20 % des structures, **une dynamique de dévelop-pement de la professionnalisation est en cours** marquée par une hausse des volumes d'heures rémunérées a été enregistrée entre l'année 2011 et 2012.



Évolution du volume d'heures rémunérées

	Nb	% cit.
Baisse	21	20,2%
Hausse	22	21,2%
Stable	61	58,7%
Total	104	100,0%

Les associations de loisirs sont actuellement nettement plus « employeuses » que les associa-tions sportives : les associations de loisirs ont en moyenne beaucoup plus eu recours depuis 3 ans à du personnel salarié (9,76 personnes/an) que les clubs sportifs (entre 0,74 et 1,87 personnes/an). Sur les 3 dernières années, près de 60 % des associations sportives et de loisirs n'ont pas recruté.

Nombre de recrutements effectués dans les 3 dernières années

	Nbre recrutements fait 3 dern années			
	Moyenne	Min	Max	Somme
Echantillon sport représentatif au national (CAT A)	1,87	0	70	112
Echantillon sport choisi par les régions (CAT B)	0,74	0	6	26
Echantillon de structures de loisir (CAT C)	9,76	0	100	527
Total	4,46	0	100	665

Un emploi associatif majoritairement féminin

La première typologie, qui utilise comme facteur discriminant le genre, nous permet de souligner une différence substantielle quant aux volumes d'heures rémunérées en moyenne aux hommes (1 521 h) et aux femmes (4 672h), soit des valeurs proches d'une répartition 1/3-2/3.
L'emploi associatif actuel dans le champ des sports et des loisirs sur la Guadeloupe est donc très majoritairement féminin.

Comparaison volume d'heures rémunérées par genre et par échantillon

	Vol heures annuelles salariés : Hommes		Vol heures annuelles salariés : Femmes		Total	
	Moyenne	Somme	Moyenne	Somme	Moyenne	Somme
Echantillon sport représentatif au national (CAT A)	652,10	39125,90	646,00	38760,08	649,05	77885,98
Echantillon sport choisi par les régions (CAT B)	533,52	14938,50	275,57	7715,92	404,54	22654,42
Echantillon de structures de loisir (CAT C)	3000,09	162004,72	11426,68	617040,94	7213,39	779045,66
Total	1521,61	216069,12	4672,65	663516,94	3097,13	879586,06

En observant plus finement la répartition homme-femme de la moyenne des heures rémunérées et en distinguant les associations sportives et les associations de loisirs, on observe que la féminisation est surtout marquée au sein des structures de loisirs. En effet, les femmes font presque 4 fois plus d'heures rémunérées que les hommes dans cette catégorie.
Inversement, **les hommes réalisent légèrement plus d'heures rémunérées dans les associations sportives**.

Une présence équitable entre les CDD et CDI mais...

Comparaison des moyennes d'heures rémunérées des CDD/CDI selon l'échantillon

	Vol heures annuelles salariés : CDD	Vol heures annuelles salariés : CDI	Total
Echantillon sport représentatif au national (CAT A)	158,90	693,35	426,13
Echantillon sport choisi par les régions (CAT B)	32,48	315,47	173,97
Echantillon de structures de loisir (CAT C)	6662,05	5920,02	6291,03
Total	2607,00	2606,44	2606,72

0 5000 10000 12 582,06
6662,05 5920,02

L'étude des différentes formes de contrats montre une **répartition équitable entre les CDI et les CDD** qui se rapprochent de la moyenne nationale « 53 % au sein des associations françaises »[1] au sein des associations sportives et de loisirs.
Une différence importante existe cependant entre les structures de loisirs et les clubs sportifs.
Les clubs sportifs privilégient nettement le CDI alors que les contrats signés au sein des associations de loisirs sont équitablement des CDD et CDI.

[1] Le paysage associatif français, STAT-INFO, n° 07-04, novembre 2007.

L'âge et le handicap : 2 facteurs discriminants

Le handicap est un facteur discriminant pour accéder aux métiers des sports et des loisirs sur la région. En effet, sur les 850 000 heures comptabilisées, **aucune heure n'a été effectuée par une personne porteuse de handicap**.

L'âge est un facteur qui a retenu notre attention dans la mesure où il est apparu comme étant également discriminant.

Les moins de 26 ans font en moyenne 3,5 fois moins d'heures de travail rémunéré (1 177 heures, soit 20 % du volume d'heures rémunérés) que la tranche d'âge des 26-50 ans (4 268 heures, soit 72 % du volume d'heures rémunérés).

Les plus de 50 ans sont les grands absents de l'emploi sportif et de loisirs dans les associations de Guadeloupe (en moyenne 470 heures, soit 8 % du volume d'heures rémunérés).

Plus précisément, on observe que les clubs sportifs affiliés aux 20 plus grandes fédérations sportives françaises sont plus employeuses de personnes de moins de 26 ans (en volume d'heures) que les clubs sportifs affiliés aux 10 autres fédérations plus importantes sur l'île. En revanche, les clubs sportifs de la catégorie A sont nettement moins employeurs d'individus de plus de 50 ans que les clubs sportifs de la catégorie B.

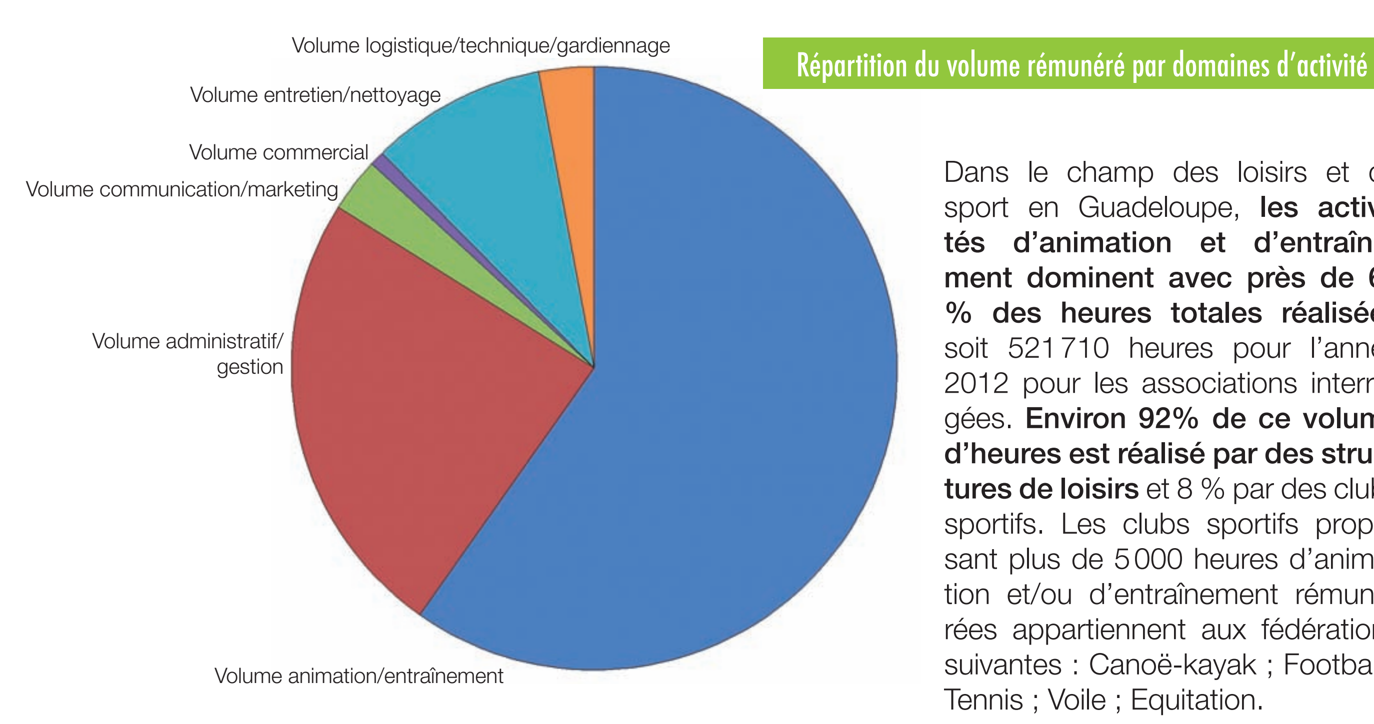
Le champ sport emploie 25 % de jeunes de moins de 26 ans contre 19 % pour le champ loisir.

L'emploi des personnes externes à l'association

Au total, 23 associations **ont eu recours à l'emploi d'au moins une personne externe soit 15,4 % des associations** (ex : auto-entrepreneur, mise à disposition, groupement d'employeurs). Soulignons que dans 47,8 % de notre échantillon, l'association est une structure de loisirs :

Catégorie de l'échantillonnage		
	Nb	% cit.
Echantillon sport représentatif au national (CAT A)	7	30,4%
Echantillon sport choisi par les régions (CAT B)	5	21,7%
Echantillon de structures de loisir(CAT C)	11	47,8%
Total	**23**	**100,0%**

Répartition du personnel parmi les domaines d'activités



Dans le champ des loisirs et du sport en Guadeloupe, **les activités d'animation et d'entraînement dominent avec près de 60 % des heures totales réalisées** soit 521 710 heures pour l'année 2012 pour les associations interrogées. **Environ 92% de ce volume d'heures est réalisé par des structures de loisirs** et 8 % par des clubs sportifs. Les clubs sportifs proposant plus de 5 000 heures d'animation et/ou d'entraînement rémunérées appartiennent aux fédérations suivantes : Canoë-kayak ; Football ; Tennis ; Voile ; Equitation.

Ensuite, **l'administratif et la gestion associative ne représente que 24,2 % des heures réalisées**. Là aussi, 85% des heures totales consacrées à cette fonction, se font dans le secteur des loisirs.
Les activités de nettoyage et d'entretien représentent 9,4 % des heures totales rémunérées. 84 % des heures totales consacrées à cette fonction, se font dans le secteur des loisirs.

Loin derrière, **la fonction de communication (2,9 % des heures totales rémunérées)** montrent une proportion plus importante de clubs sportifs (environ 30 % du volume d'heures pour cette fonction).

Dans les mêmes proportions, **les fonctions de logistique et gardiennage représentent 2,9 % des heures totales rémunérées**.

La démarche commerciale portée par des salariés est quasiment inexistante dans les associations sportives et de loisirs de la région (0,8 % des heures totales rémunérées). Cette activité essentiellement dédiée à la recherche de sponsors est majoritairement représentée dans les clubs sportifs.

Répartition du personnel par catégories socioprofessionnelles

Part des CSP

	Moyenne	Min	Max	Somme	%
Volume: employés	5268,21	0,00	89579,04	748086,38	88,1%
Volume: Techniciens/Agents de maîtrise	343,22	0,00	12730,20	48737,68	5,7%
Volume: cadres	367,00	0,00	7274,40	52113,88	6,1%
Total	1992,81	0,00	89579,04	848937,94	100,0%

Les associations sportives et de loisirs de notre échantillon rémunèrent en grande partie des employés (88,1 % des heures travaillées).

Les emplois d'un niveau supérieur sont marginaux avec respectivement 5,7 % et 6,1 % des heures travaillées réalisées par des techniciens/agents de maitrise, et par des cadres.



Contrats aidés

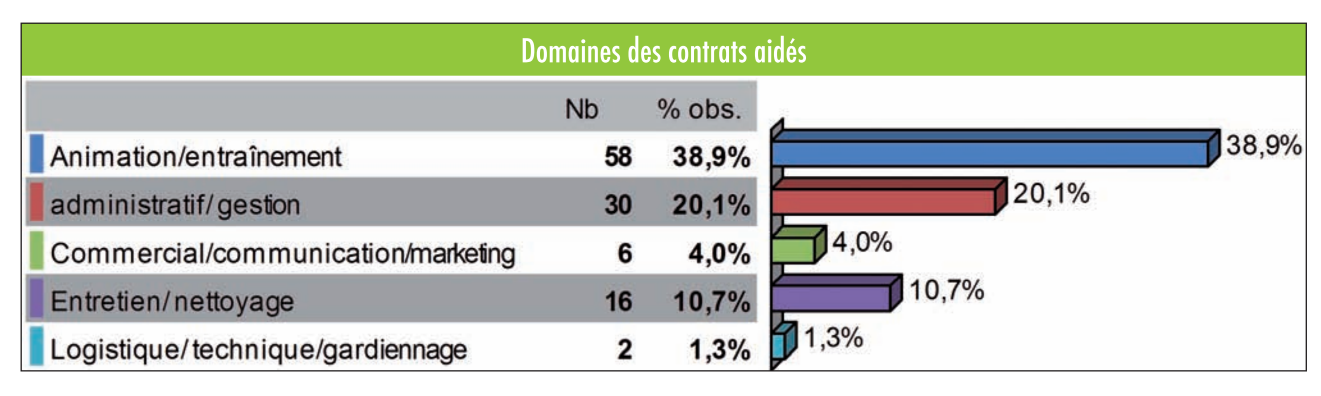
Associations ayant bénéficiés d'emplois aidés selon la catégorie d'échantillon

	N/A		Non		Oui		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Echantillon sport représentatif au national (CAT A)	0	0,0%	40	66,7%	20	33,3%	60	100,0%
Echantillon sport choisi par les régions (CAT B)	1	2,9%	25	71,4%	9	25,7%	35	100,0%
Echantillon de structures de loisir (CAT C)	0	0,0%	20	37,0%	34	63,0%	54	100,0%
Total	1	0,7%	85	57,0%	63	42,3%	149	

42 % de l'ensemble des associations sportives et de loisirs ont déjà bénéficié d'un contrat aidé ou de contrats bénéficiant d'une aide à l'emploi.

Cette déclaration est à mettre en perspective avec les types d'associations. En effet, les associations ayant le plus bénéficié de ces contrats sont en proportion, les associations de loisirs : **63 % d'entre-elles déclarent avoir déjà bénéficié d'une aide à l'emploi ou d'un contrat aidé**. Inversement, **les clubs sportifs sont très en deçà de la moyenne puisque 66,7 % pour l'échantillon A et 71,4 % des clubs de l'échantillon B déclarent ne jamais avoir bénéficié d'une aide à l'emploi ou d'un contrat aidé**.

Si en moyenne **les associations ont recruté 5,45 emplois aidés** dans les trois dernières années, nous pouvons souligner que dans **70 % des cas les associations ont recrutés moins de 4 contrats aidés**. Ainsi, la moyenne connait une déformation expliquée par la présence de structures de loisirs fortement utilisatrices de ces dispositifs (avec un maximum de 50 contrats aidés pour une association).

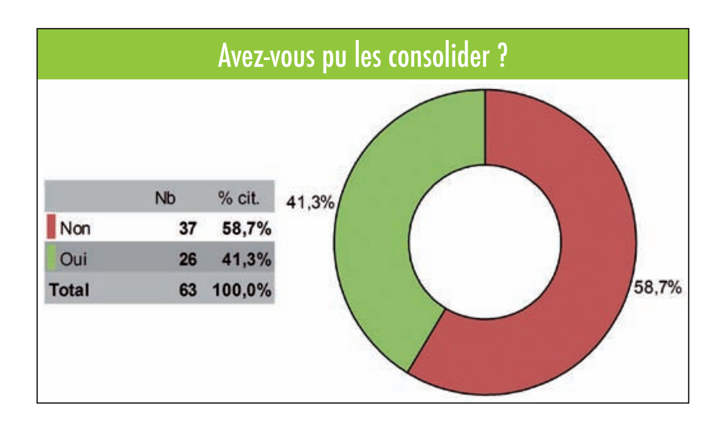


Domaines des contrats aidés

	Nb	% obs.
Animation/entraînement	58	38,9%
administratif/gestion	30	20,1%
Commercial/communication/marketing	6	4,0%
Entretien/nettoyage	16	10,7%
Logistique/technique/gardiennage	2	1,3%

Les contrats aidés sont destinés **en priorité à des activités d'animation et d'entraînement** (plus de 40 % pour les clubs sportifs et plus de 60 % pour les associations de loisirs). La seconde fonction des contrats aidés dans le champ des sports et des loisirs se situe sur la réalisation de tâches administratives et de gestion. La troisième fonction consiste en la réalisation de tâches d'entretien et de nettoyage. En marge, les salariés en contrat aidé se centrent sur des missions de communication/marketing/commercialisation.

Une consolidation des emplois aidés a eu lieu dans 41,3 % des structures bénéficiaires. Ce qui montre la nécessité d'accompagner les dirigeants dans leurs réflexions et leurs formations pour pérenniser les emplois créés. Les associations de loisirs semblent être légèrement plus armées pour maintenir durablement l'emploi (44 % contre 38 % de contrats aidés consolidés).



La présence des directeurs salariés

Présence d'un directeur salarié selon la catégorie d'échantillon

	Non		Oui		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Echantillon sport représentatif au national (CAT A)	54	90,0%	6	10,0%	60	100,0%
Echantillon sport choisi par les régions (CAT B)	34	97,1%	1	2,9%	35	100,0%
Echantillon de structures de loisir (CAT C)	33	61,1%	21	38,9%	54	100,0%
Total	121	81,2%	28	18,8%	149	

Le secteur associatif semble être attaché au management bénévole dans la mesure où seules **18,8 % des structures détiennent un directeur salarié**.
Les directeurs sont quasi-exclusivement présents dans les associations de loisirs : 21 des 28 directeurs identifiés travaillent dans cette catégorie de structure. Le secteur sportif ne possède que très rarement un directeur.
Le niveau d'étude des directeurs est généralement haut. 75 %, ont un niveau de formation bac +2 et au-delà.
Notons qu'en moyenne un directeur manage 12 équivalents temps plein et gère une structure animant en moyenne 18 séances par semaine. Il faut se rappeler également que sur les Accueils Collectifs de Mineurs, la présence d'un directeur diplômé (BAFD) est obligatoire.

Les prévisions de recrutement

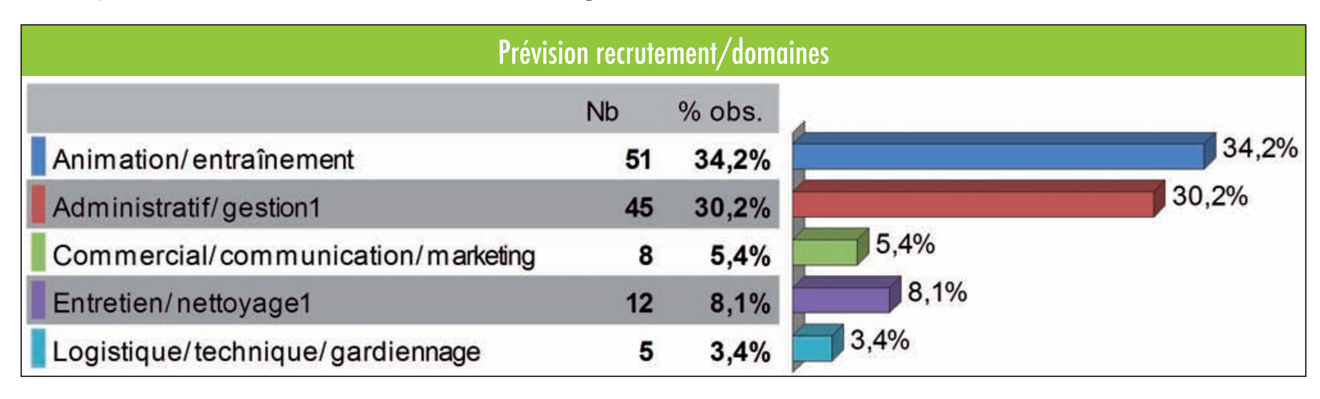
À court terme, **36 % des structures souhaitent recruter du personnel et près de 52 % sur 3 ans**.

Prévision de recrutement selon la catégorie d'échantillon

	oui en 2013		oui en 2014		oui en 2015		non		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Echantillon sport représentatif au national (CAT A)	16	26,2%	9	14,8%	0	0,0%	36	59,0%	61	100,0%
Echantillon sport choisi par les régions (CAT B)	12	33,3%	3	8,3%	2	5,6%	19	52,8%	36	100,0%
Echantillon de structures de loisir(CAT C)	29	47,5%	9	14,8%	2	3,3%	21	34,4%	61	100,0%
Total	57	36,1%	21	13,3%	4	2,5%	76	48,1%	158	

Ces besoins en recrutement concernent en 2013 près de la moitié des structures de loisirs.
En proportion, les structures disposant d'un directeur salarié souhaitent d'avantage recruter.

Les métiers de l'animation et de l'entrainement constituent le principal potentiel de recrutement suivis par les fonctions administratives et de gestion.



Prévision recrutement/domaines

	Nb	% obs.
Animation/entraînement	51	34,2%
Administratif/gestion1	45	30,2%
Commercial/communication/marketing	8	5,4%
Entretien/nettoyage1	12	8,1%
Logistique/technique/gardiennage	5	3,4%

Domaines des recrutements prévisionnels en fonction de l'année de recrutement (% en ligne)

	oui en 2013		oui en 2014		oui en 2015		non		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Animation/entraînement	40	41,2%	16	45,7%	4	66,7%	0		60	43,5%
Administratif/gestion1	34	35,1%	15	42,9%	1	16,7%	0		50	36,2%
Commercial/communication/marketing	7	7,2%	3	8,6%	1	16,7%	0		11	8,0%
Entretien/nettoyage1	11	11,3%	1	2,9%	0	0,0%	0		12	8,7%
Logistique/technique/gardiennage	5	5,2%	0	0,0%	0	0,0%	0		5	3,6%
Total	97	100,0%	35	100,0%	6	100,0%	0	100,0%	138	

Cette tendance se vérifie et s'accentue avec une projection à plus long terme : les prévisions de recrutement en 2015 se concentrent à 66,7 % sur des fonctions d'animation et d'entrainement.
Notons que parmi l'ensemble des recrutements proposés par les associations, **43 % des postes sont à pourvoir dans l'échantillon des structures de loisirs**. L'animation et/ou l'entrainement dans ce corpus reste le métier le plus demandé (48,1 %), ce qui constitue un **besoin d'environ 25 salariés**.

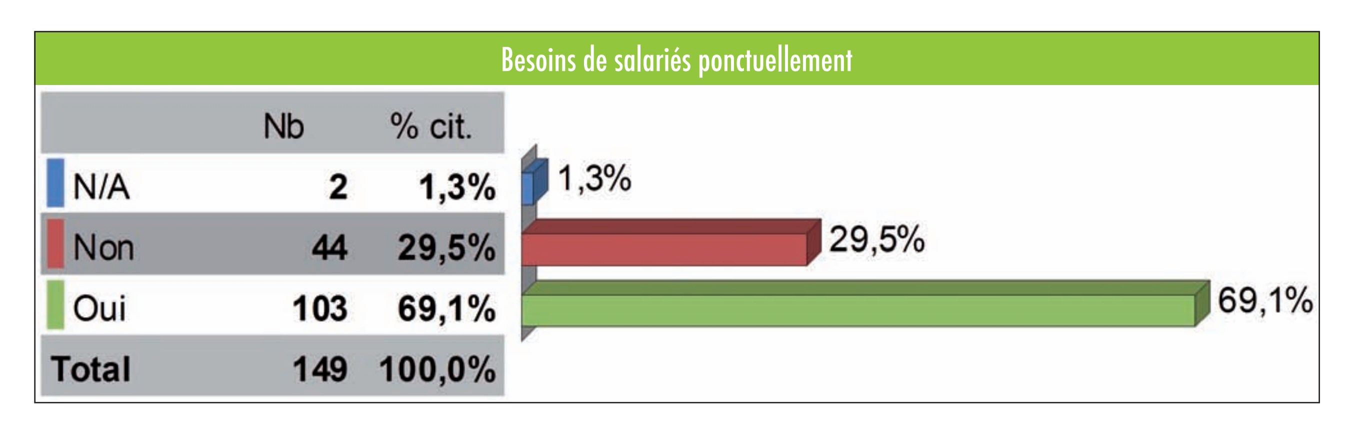
Le coût et la baisse des subventions comme freins à l'emploi

Freins à l'emploi

	Nb	% obs.
Difficile à trouver personnel qualifié	22	14,8%
Coût d'un emploi	116	77,9%
Manque stabilité ou baisse adhérents	25	16,8%
Baisse des subventions	80	53,7%
Total	149	

Pour 78 % des associations interrogées, **le coût d'un emploi** est le principal frein au recrutement. Il est ainsi pertinent de penser que l'accroissement ou la diminution des aides à l'emploi a un effet sur les recrutements dans les champs sport et loisir.
Le second frein cité par 53,7 % des associations est **la baisse annoncée ou réelle des deniers publics disponibles**.
Ces proportions sont globalement les mêmes pour les échantillons A, B ou C.

Besoins de salariés ponctuellement



Besoins de salariés ponctuellement

	Nb	% cit.
N/A	2	1,3%
Non	44	29,5%
Oui	103	69,1%
Total	149	100,0%

103 associations sur 149 interrogées affirment avoir des besoins de salariés ponctuellement.
Les types de structure ayant le plus exprimé en proportion ce besoin sont les clubs sportifs des échantillons A (78,3 %) et B (68,6 %).

La notion d'emploi partagé semble ainsi prendre tout son sens face à une demande qui concerne plus des 2 tiers des structures interrogées.

Besoins en formation continue et alternance

Moyenne du nombre d'envois en formation en 2012 selon la catégorie d'échantillon

	Nombre d'envoi en formation en 2012				
	Moyenne	Min	Max	Somme	Part
Echantillon sport représentatif au national (CAT A)	1,39	0	18	82	23,3%
Echantillon sport choisi par les régions (CAT B)	1,57	0	12	55	15,6%
Echantillon de structures de loisir (CAT C)	3,98	0	40	215	61,1%
Total	2,38	0	40	352	100,0%

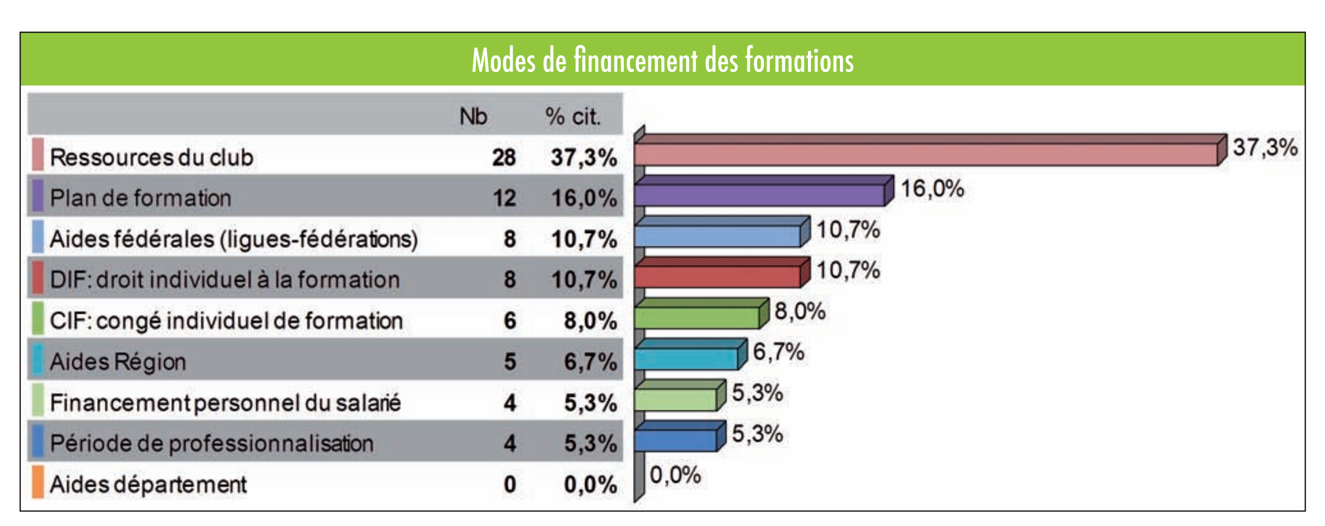
352 salariés, majoritairement issus d'une structure de loisirs (61 %) ont bénéficié d'une formation en 2012. Notons que la plus grosse association a ainsi envoyé 40 salariés en formation.

Domaines des formations suivies

	Nb	% cit.
Animation/entraînement2	52	58,4%
Informatique/bureautique	12	13,5%
Comptabilité/Gestion	9	10,1%
Secrétariat	7	7,9%
Méthodologie de projet	4	4,5%
Sécurité/hygiène	3	3,4%
Permis/transports en commun	1	1,1%
Gestion des Ressources Humaines	1	1,1%
Règlementation	0	0,0%
Marketing/communication	0	0,0%
Commercial	0	0,0%

Le domaine de formation le plus suivi concerne l'animation et l'entrainement ; c'est-à-dire la dimension technique, pédagogique et didactique des activités sportives et de loisirs.

Modes de financement des formations



	Nb	% cit.
Ressources du club	28	37,3%
Plan de formation	12	16,0%
Aides fédérales (ligues-fédérations)	8	10,7%
DIF : droit individuel à la formation	8	10,7%
CIF : congé individuel de formation	6	8,0%
Aides Région	5	6,7%
Financement personnel du salarié	4	5,3%
Période de professionnalisation	4	5,3%
Aides département	0	0,0%

Nous pouvons constater que **les associations financent le plus souvent la formation des salariés grâce à leurs fonds propres (37,3 %)**. À noter : une part plus importante de financement en fonds propres pour les associations sportives : 42 % contre 28 % pour les associations de loisirs. Les mécanismes plus complexes mais plus intéressants comme le CIF, le DIF, et la période de professionnalisation restent sous-exploités (24 % à eux trois).

Prévisions d'envois en formation

Domaine prévision formation	Nb	% cit.
Animation/ entrainement-	81	42,6%
Comptabilité/Gestion-	32	16,8%
Secrétariat-	21	11,1%
Informatique/bureautique-	21	11,1%
Méthodologie de projet-	9	4,7%
Gestion des Ressources Humaines-	7	3,7%
Marketing/communication-	6	3,2%
Sécurité/hygiène-	5	2,6%
Permis/transports en commun-	3	1,6%
Commercial-	3	1,6%
Règlementation-	2	1,1%

53,7 % des associations sportives et de loisirs prévoit d'envoyer son personnel salarié au moins une fois dans une formation pendant l'année 2013.
Le principal domaine de formation envisagé pour les salariés concerne les fonctions d'animation et/ou d'entrainement (42,6 %)
Le second secteur de formation concerne les fonctions administratives : 16,8 % sur la comptabilité et la gestion associative, 11,1 % sur l'informatique/bureautique ; 11,1 % sur le secrétariat.

L'alternance : une possibilité d'embauche peu exploitée

La possibilité d'embaucher du personnel en l'alternance est peu utilisée et semble être méconnue ou difficile à mettre en œuvre par les associations sportives et de loisirs de la région. En effet, seulement 10% des associations interrogées ont eu recours à ce mode de fonctionnement dans les deux dernières années.
Les associations de loisirs sont les structures qui ont le plus recruté dans le cadre de l'apprentissage ou de la professionnalisation (75 % des structures ayant embauché dans ce cadre-là dans les deux dernières années).

Prévision du recrutement d'alternants selon l'échantillon

	N/A		Non		Oui		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Echantillon sport représentatif au national (CAT A)	0	0,0%	48	80,0%	12	20,0%	60	100,0%
Echantillon sport choisi par les régions (CAT B)	0	0,0%	29	82,9%	6	17,1%	35	100,0%
Echantillon de structures de loisir(CAT C)	2	3,7%	43	79,6%	9	16,7%	54	100,0%
Total	2	1,3%	120	80,5%	27	18,1%	149	

27 associations sur 149 (soit 18,1%) prévoient de recruter en alternance dans les prochaines années.
Dans ce groupe, plus de la moitié sont des clubs sportifs. Les formations diplômantes sont considérées comme étant toutes intéressantes par l'ensemble des associations sportives et de loisirs. Le BPJEPS est cependant la formation la plus courtisée pour plus de 40% des dirigeants.

Les services extérieurs : usages actuels et besoins pour l'avenir

Achats actuels de services selon l'échantillon

	Echantillon sport représentatif au national (CAT A)		Echantillon de structures de loisir (CAT C)		Echantillon sport choisi par les régions (CAT B)		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Aucun achat	42	63,6%	19	29,7%	29	82,9%	90	54,5%
Comptabilité	15	22,7%	31	48,4%	5	14,3%	51	30,9%
Fiche de paie	7	10,6%	9	14,1%	1	2,9%	17	10,3%
Portage salarial	1	1,5%	1	1,6%	0	0,0%	2	1,2%
Nettoyage/entretien	0	0,0%	2	3,1%	0	0,0%	2	1,2%
formalisation du projet associatif	1	1,5%	1	1,6%	0	0,0%	2	1,2%
Audit financier	0	0,0%	1	1,6%	0	0,0%	1	0,6%
Accueil téléphonique	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
gestion des conflits	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Total	66	100,0%	64	100,0%	35	100,0%	165	

45% des associations sont actuellement consommatrices de services réalisées par des structures spécialisées. Les services les plus consommés sont quasi-exclusivement **des services de comptabilité** (par 30,9% des dirigeants) et d'aide dans la réalisation des fiches de paie (par 10,3 % des dirigeants). Cependant, il est important de noter que la tendance est proportionnellement inversée : **70 % des associations sportives NE FONT PAS appel à des services extérieurs alors que 70% des associations de loisirs FONT appel**.

Les chèques emploi associatif sont sous-utilisés par les dirigeants associatifs. Seulement 7 % en font usage, dont plus de la moitié sont des associations de loisirs.

Besoin service non satisfait

	Nb	% obs.
Formalisation du projet associatif-	37	24,8%
Aucun-	36	24,2%
Comptabilité-	27	18,1%
Nettoyage/entretien-	21	14,1%
Accueil téléphonique-	15	10,1%
Audit financier-	10	6,7%
Fiche de paie-	7	4,7%
Portage salarial-	6	4,0%
Gestion des conflits-	6	4,0%
Autres besoins non satisfaits	0	0,0%
Total	149	

Les besoins en services sont cependant plus diversifiés. Plus de 75 % des dirigeants disent avoir besoin d'une aide extérieure pour gérer l'association.
On observe également qu'une aide dans la définition des projets associatifs serait intéressante pour 24,8 % des associations sportives et de loisirs. D'autres prestations sont également plébiscitées : Comptabilité, nettoyage/entretien, accueil téléphonique.

La formalisation du projet associatif intéresse surtout les associations sportives disposant d'un grand nombre de bénévoles impliqués (moyenne de 30 bénévoles).

L'emploi, une variable pivot de l'activité des associations

La comparaison du budget global des associations en fonction du nombre d'« équivalent temps plein » (ETP) nous permet de souligner 2 points majeurs :

- La variable emploi est fortement corrélée pour les associations à leur budget. **Ainsi, plus le budget augmente plus l'emploi progresse**.

- **Pour le champ « sport », on observe qu'à budget égal le nombre « d'Équivalent Temps Plein » est moindre que pour les associations de loisirs. À budget égal, les associations de loisirs sont donc plus créatrices d'emplois.**

Équivalent Temps Plein en fonction du budget des associations

	Moins de 40000 €	de 40000 à 80000 €	de 80000 à 120000 €	Plus de 120000 €	Total
Echantillon sport	0,11	0,67	0,75	3,07	0,64
Echantillon loisir	1,61	2,31	7,84	15,88	7,48
Total	**0,55**	**1,07**	**2,83**	**11,61**	**3,05**



CREPS
Route des Abymes - 97139 Les Abymes
Tél. : 05 90 82 85 75
Mail : psl.guadeloupe@profession-sport-loisirs.fr
www.psl-guadeloupe.fr



www.profession-sport-loisirs.fr



Document réalisé en 2013 dans le cadre d'une enquête menée par Profession Sport & Loisirs Guadeloupe à l'initiative de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Guadeloupe.

Direction de l'enquête
Bernard Judith, Président Profession Sport & Loisirs Guadeloupe

Pilotage, conception, traitement et rédaction de l'enquête
Sébastien Cretin, Benjamin Coignet, Docteurs en sociologie, Cabinet conseil Vesontia.

Le Réseau Profession Sport & Loisirs c'est

79 ASSOCIATIONS LOCALES

320 PERMANENTS À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

14 000 ADHÉRENTS, CLUBS ET ASSOCIATIONS QUI NOUS FONT CONFIANCE

25 000 EMPLOIS GÉRÉS

FÉDÉRATION NATIONALE
profession
sport & loisirs
www.profession-sport-loisirs.fr